

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 avril 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 118 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHEAN - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Michael BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Jean-Marc COPPOLA - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriaty DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Karim GHENDOUF - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Virginie MONNET-CORTI - Claudette MONPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Daniel NAVARRO - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christiane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOOTO DI UCCIO - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALES - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

René BACCINO représenté par Marie-Josée BATTISTA - Patrick BORE représenté par André GLINKA-HECQUET - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Florence MASSE - Frédéric COLLART représenté par Isabelle SAVON - Samia GHALI représentée par Bernard MARTY - Patrick GHIGONETTO représenté par Jérôme ORGEAS - Andrée GROS représentée par Annie GRIGORIAN - Paule JOUVE représentée par Hélène ABERT - Nathalie LAINE représentée par Guy SAUVAYRE - Christophe MASSE représenté par Marc LOPEZ - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Patrick Mennucci représenté par Eugène CASELLI - Vincent POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Carine ROGER représentée par Claude VALLETTE - Roger RUZE représenté par Josette FURACE - EMMANUELLE SINOPOLI représentée par Véronique PRADEL - Dominique TIAN représenté par Marine PUSTORINO - Maxime TOMMASINI représenté par Emilie DOURNAYAN - Martine VASSAL représentée par Monique CORDIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Laurent COMAS.

Signé le 25 Avril 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Avril 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

002-065/14/CC

■ Participation du budget principal à l'équilibre du budget annexe Collecte et Traitement des Déchets pour 2014

DBP 14/11350/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération du 1^{er} octobre 2010, le Conseil de Communauté a approuvé la création du budget annexe Collecte et Traitement des Déchets à compter du 1^{er} janvier 2011, suivants les règles budgétaires et comptables applicables dans l'instruction M14, cela afin d'identifier l'ensemble des coûts du service et de les rapprocher du produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), principale ressource financière du service.

Créée en 1962, la TEOM a été instaurée afin de pourvoir aux dépenses d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères, mais sans rapport direct avec le service rendu. Elle a le caractère d'une imposition et non celui d'une redevance pour service rendu. Elle n'est donc pas un prélèvement opéré sur les contribuables en vue de pourvoir à l'ensemble des dépenses du service mais constitue un remboursement des dépenses, exigé par la collectivité territoriale de ses administrés pour le service qu'elle leur rend. La TEOM confère ainsi au service un caractère administratif.

Compte tenu de l'importance des dépenses, le service de la collecte et du traitement des déchets est déficitaire, et il est apparu indispensable de rendre plus transparente sa gestion au regard de l'évolution des coûts, principalement liés aux nouvelles normes applicables dans ce secteur d'activité. C'est pourquoi un budget annexe dédié a été créé depuis 2011.

La participation financière du budget principal au budget annexe Collecte et du Traitement des Déchets est donc nécessaire afin de respecter le principe d'équilibre budgétaire posé par l'article L.2412-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour information, la participation inscrite au budget primitif 2014 permettant d'équilibrer le budget annexe Collecte et Traitement des Déchets est de 6 773 741,54 euros.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du 1^{er} octobre 2010 approuvant la création du budget annexe Collecte et Traitement des Déchets à compter du 1^{er} janvier 2011.

Sur le rapport du Président,

Signé le 25 Avril 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Avril 2014

Considérant

- Que les charges du service de collecte et de traitement des déchets sont trop importantes pour qu'elles puissent être intégralement répercutées sur l'utilisateur ;
- Que le service Collecte et Traitement des Déchets a un caractère administratif permettant l'équilibre de ce budget annexe grâce à une contribution du budget principal.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le principe de la participation du budget principal à l'équilibre du budget annexe Collecte et Traitement des Déchets pour 2014.

Article 2 :

Est approuvé le mode de calcul de la participation du budget principal déterminée par différence entre l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées du budget annexe. Le versement de cette participation s'effectue en fin d'exercice.

Article 3 :

Les crédits correspondants seront inscrits en recettes de la section de fonctionnement du budget annexe Collecte et Traitement des Déchets de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole : Nature 7552 – Fonction 812.

Article 4 :

Les crédits nécessaires seront inscrits en dépenses de la section de fonctionnement du budget principal de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole : Nature 657363 – Fonction 812.

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER